

	OBJET - PROTOCOLES ET AVENANTS CONCLUS EN 2008	DATE DE SIGNATURE	DATE D'AGREMENT
1	Avenant relatif à la participation des organismes du régime général de la Sécurité sociale à l'acquisition de Titres Restaurant modifiant le Protocole d'accord du 20 janvier 1978	28 janvier 2008	11 mars 2008
2	Protocole d'accord du 20 février 2007 relatif à la participation des organismes de sécurité sociale aux titres restaurant attribués aux praticiens conseils	28 janvier 2008	11 mars 2008
3	Protocole d'accord sur l'Exercice du droit syndical	1 ^{er} février 2008	21 juillet 2008
4	Avenant modifiant l'avenant du 17 mai 1988 relatif à la prime de crèche	19 février 2008	Ne nécessite pas d'agrément (*)
5	Protocole d'accord modifiant le protocole d'accord du 5 novembre 1970 relatif aux frais de déplacements susceptibles d'être accordés aux agents d'exécution, cadres et agents des corps de contrôle mutés	19 février 2008	Ne nécessite pas d'agrément (*)
6	Avenant modifiant l'avenant du 19 décembre 1974 et l'avenant du 2 janvier 1975 concernant le montant, les conditions d'attribution et de remboursement des prêts accordés aux agents de direction et agents-comptables d'une part, et aux ingénieurs conseils d'autre part, en vue de l'achat d'un véhicule automobile	19 février 2008	Ne nécessite pas d'agrément (*)
7	Protocole d'accord modifiant le protocole d'accord du 11 juillet 1967 relatif aux frais de déplacement des ingénieurs-conseils mutés	19 février 2008	Ne nécessite pas d'agrément (*)
8	Protocole d'accord modifiant les protocoles d'accord du 25 mai 1960 relatifs à l'indemnité de responsabilité des caissiers, aides-caissiers et payeurs	19 février 2008	Ne nécessite pas d'agrément (*)
9	Avenant modifiant l'avenant du 16 octobre 1958 concernant le montant, les conditions d'attribution et de remboursement des prêts accordés aux agents en vue de l'achat d'un véhicule à moteur	19 février 2008	Ne nécessite pas d'agrément (*)
10	Avenant modifiant le protocole d'accord du 26 juin 1990 concernant les frais de déplacements des agents de direction, agents-comptables, ingénieurs-conseils et médecins salariés des organismes de Sécurité sociale et de leurs établissements	19 février 2008	Ne nécessite pas d'agrément (*)

11	Avenant modifiant le protocole d'accord concernant les frais de déplacements des cadres et agents d'exécution des organismes de Sécurité sociale et de leurs établissements conclu le 11 mars 1991	19 février 2008	Ne nécessite pas d'agrément (*)
12	Avenant modifiant la convention collective nationale de travail des praticiens conseils du régime général de sécurité sociale relatif aux frais de déplacement	19 février 2008	Ne nécessite pas d'agrément (*)
13	Protocole d'accord sur les gardes et astreintes des médecins salariés des établissements gérés par les Ugecam	7 mars 2008	10 octobre 2008
14	Protocole d'accord sur la Formation Professionnelle des Praticiens Conseils au service du contrôle médical de l'assurance maladie	9 mai 2008	12 août 2008
15	Protocole d'accord relatif à l'intéressement dans les organismes du régime général de Sécurité Sociale	30 juin 2008	23 décembre 2008
16	Protocole d'accord établissant un régime complémentaire de couverture des frais de santé au profit des salariés des organismes de sécurité sociale	12 août 2008	7 octobre 2008
17	Avenant au protocole d'accord établissant un régime complémentaire de couverture des frais de santé au profit des salariés des organismes de sécurité sociale	12 septembre 2008	7 octobre 2008
18	Protocole d'accord établissant un régime complémentaire de couverture des frais de santé au profit des praticiens conseils au sein du service du contrôle médical de l'assurance maladie	1 ^{er} octobre 2008	8 décembre 2008
19	Avenant modifiant la convention collective nationale de travail des praticiens conseils du régime général de sécurité sociale relatif à l'alimentation du fond de financement des cotisations des anciens salariés	18 novembre 2008	26 janvier 2009

(*) Conformément à l'article L 224-5-3 du code de la sécurité sociale, ces accords étant d'application automatique, ne nécessitent pas le recours à la procédure d'agrément.